

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 29 (dont 1 procuration)

N°8

OBJET :

**GROUPEMENT DE
COMMANDES**

**MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS
ELECTRIQUES DES
BÂTIMENTS
COMMUNAUX ET
COMMUNAUTAIRES**

MARCHE 22WG061

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :
11 juillet 2022

Publiée ou notifiée le :
11 juillet 2022

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT – J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY – C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. JS. LALOY à Mme A. CORNE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SENNEPIN - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – S. BRUNO - P. BONNET - J. ALMAZAN – E. VOITELLIER Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 3 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu le lancement d'un avis d'appel d'offres ouvert sur le profil acheteur de Vichy Communauté « achatpublic.com » le 18 mars 2022, pour la passation d'un marché relatif aux prestations de maintenance des installations électriques sur les bâtiments communautaires de Vichy Communauté et communaux de la Ville de Vichy,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 11 mai 2022, d'attribuer le marché de maintenance à la société S.A.E.M pour un montant forfaitaire annuel de 108 624,78 € HT, soit 130 349,74€ TTC, sur la base des critères de jugement des offres suivants, énoncés au règlement de la consultation :

- Prix des prestations 40%,
- Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique 60%, décomposées selon les critères suivants :
 - o Principaux moyens mis en œuvre,
 - o Méthodologie utilisée concernant la gestion des interventions,
 - o Modalités de communication avec le maître d'ouvrage,
 - o Moyens envisagés pour répondre à la protection de l'environnement,

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté de procéder aux opérations de maintenance conformes aux exigences du règlement de sécurité incendie mais également de l'ensemble des normes en vigueur sur les équipements suivants : local poste de transformation, cellules haute tension, transformateur, système de sécurité incendie, tableau généraux basse tension, tableaux divisionnaires, billetterie informatisée, éclairage de sécurité, onduleur, maintenance des systèmes d'alarme anti-intrusion, contrôle d'accès, groupes électrogènes fixes du territoire de Vichy Communauté,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion du marché 21WG061 relatif à la maintenance des installations électriques avec la société S.A.E.M, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, pour un montant annuel de 108 624,78 € HT, soit 130 349,74 € TTC, pour une durée de un an, reconductible trois fois un an,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer le marché correspondant et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 7 juillet 2022.
Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certnomis,
OU=0002 4B399903,
CN=Certnomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 11 juillet 2022 15:56:04

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

Objet de l'acte : - GROUPEMENTS DE COMMANDES - MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET
COMMUNAUTAIRES - MARCHE 22WG061

.....
Date de décision: 07/07/2022

Date de réception de l'accusé 11/07/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07JUIL2022_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220707-07JUIL2022_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique
Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20220707-07JUIL2022_8-DE-1-1_1.pdf
)